

La nouvelle vie des ex-Malora

Après 134 jours d'occupation de l'usine de Saulxures-lès-Nancy, Malora est définitivement sorti du conflit ce mardi. Les salariés ont même touché une prime de gardiennage !

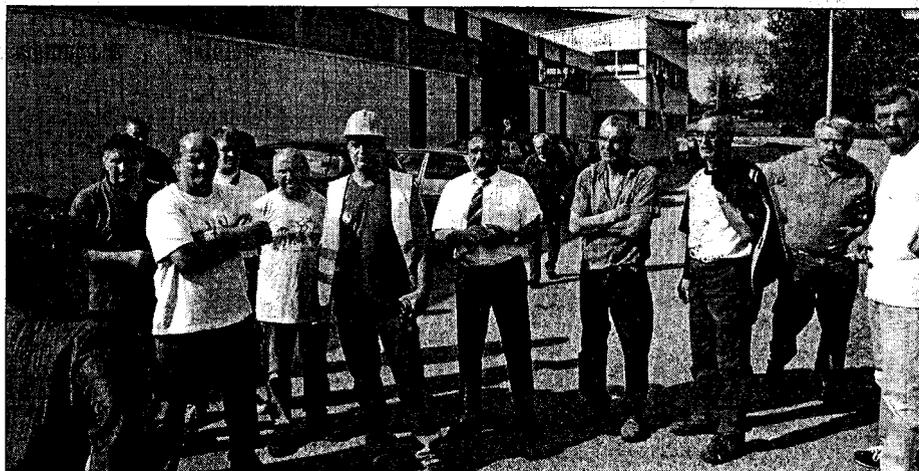
Côte à côte, jusqu'au bout. C'est assis l'un près de l'autre que Sylvain Cuny, le PDG de Venturini (Houdeumont), et Odile Cassiani, l'égérie cégétiste de Malora, ont présenté, hier, en début d'après-midi, après 134 jours d'occupation de l'usine de Saulxures-lès-Nancy, l'accord de fin de conflit signé le matin même en compagnie d'Alain Villette, le mandataire judiciaire.

Quelques jours après la décision du tribunal de commerce de valider son plan de reprise, Sylvain Cuny a,

en effet, expliqué, ce mardi, les détails de la transaction. Pour 332.000 €, il reprend le matériel, le mobilier, l'immeuble industriel et les stocks de matière première et de produits finis. La totalité du site de Saulxures, sauf deux parcelles d'une surface totale de près de 30.000 mètres carrés que le tribunal de commerce lui a "conseillé" de ne pas acheter. Ces terrains, la Communauté urbaine du Grand Nancy va, au travers des règlements d'urbanisme et du plan d'occupation des sols de Saulxures-lès-Nancy, les réserver au PDG de Venturini, pour une éventuelle extension. Ils seront en tout cas destinés uniquement à une activité économique ou industrielle.

Meubles médicaux et hospitaliers

« L'idée est d'intervenir, dans un premier temps, dans le métier de base de Malora qui est le mobilier de bureau », explique Sylvain Cuny. « Cette société est une belle maison, qui a plus de 50 ans et qui est l'un des leaders au plan national dans son secteur. Malora ajoutera ensuite deux autres cordes à son arc en se tournant vers l'activité de Venturini : les meubles médicaux et hospitaliers. Cela ne devrait pas poser grande difficulté car les procédés technologiques et constructifs sont les mêmes. »



Rarissime : les salariés de Malora ont obtenu 21.000 € pour avoir libéré les locaux et avoir assuré, avec cette occupation, le gardiennage, l'entretien, la maintenance et la surveillance de leur entreprise...

Enregistrée sous le nom de "Nancy Stanislas Mobilier", la nouvelle société de Sylvain Cuny va, d'ici janvier, embaucher quinze à seize personnes. « Qui seront tous des Malora. Ils ont un savoir-faire, un enthousiasme et une réelle envie de travailler. Nous allons prendre immédiatement trois ouvriers de production, pour remettre l'unité de production en route, puis trois commerciaux. Début janvier, nous reprendrons neuf à dix opérateurs de production pour réaliser les commandes qui auront été finalisées en novembre et décembre. Le nombre de salariés devrait, au bout d'un an, passer à vingt-cinq puis à trente (2

ans) et quarante-cinq (5 ans). Nous visons un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros pour 2007 et de 5 millions, le même que Venturini, pour 2010-2011. Je mise beaucoup sur les synergies entre les deux entreprises. Venturini va apporter de l'activité, Malora de l'impact commercial. »

« Jamais rien de complètement ficelé »

« L'issue de ce conflit doit servir d'exemple à d'autres », tient à souligner Odile Cassiani. « Jamais rien n'est complètement ficelé, complètement fini. C'est une victoire sur la fa-

talité. » « Cette pugnacité des salariés à voir redémarrer leur entreprise est riche d'enseignements », note Alain Pora, secrétaire de l'union locale CGT. « Elle va sans doute créer une sorte de jurisprudence. Et puis, il y a quand même autre chose qui est unique... »

Dans l'accord signé hier matin, les salariés de Malora ont, en effet, obtenu 21.000 € pour avoir libéré les locaux et avoir assuré, avec cette occupation, le gardiennage, l'entretien, la maintenance et la surveillance de leur entreprise. Du jamais vu...

Eric NICOLAS



Sylvain Cuny, le repreneur : « Je mise beaucoup sur les synergies entre les deux entreprises. Venturini va apporter de l'activité, Malora de l'impact commercial. »
Photo Michel FRITSCH

Epilogue provisoire pour la lutte des Malora

La reprise de l'entreprise d'ameublement de Saulxures-lès-Nancy marque une première victoire pour les anciens salariés. Mais ils préparent la suite...

Un patron dans les locaux de la CGT de Nancy, cela n'a pas dû arriver souvent. Sylvain Cuny, costume-cravate, lunettes pour lire et discours carré, venait expliquer sa reprise de Malora. A ses côtés se trouvaient Odile Cassiani, véritable âme d'une lutte de 134 jours, et quelques ex-salariés. Tous ont collaboré pour que l'entreprise d'ameublement de Saulxures-lès-Nancy, placée en liquidation judiciaire le 27 juin, reprenne vie.

Lundi matin, pour 332 000 €, le tribunal de commerce de Nancy a décidé la cession des actifs à Sylvain Cuny, en son nom propre. « C'est indiqué dans l'ordonnance du tribunal, je ne reprends personne », souligne clairement le nouveau propriétaire. Un problème juridique s'est posé à la suite du licenciement, très rapide, des 69 salariés du groupe : un projet de reprise ne pouvait plus intervenir, sauf à réintégrer tous les salariés.

Or l'achat de l'ex-société ne comporte aucune clause sociale. Pour plus de sûreté, le protocole d'accord entre ex-salariés, mandataire judiciaire et propriétaire précise que les premiers renoncent à l'application de l'article L 122-12 du code du Travail, qui leur serait favo-

rable. « C'est juridiquement inattaquable... jusqu'à ce qu'on prouve le contraire », indique Sylvain Cuny.

Nouvelles plaintes

Les actifs comprennent les machines, les stocks, les bâtiments. Une partie du matériel de Fraize, dans les Vosges, fait partie de la transaction. Restent de côté près de trois hectares de terrain, qui ont beaucoup fait jaser pour leur intérêt immobilier. Mais Sylvain Cuny écarte ce problème : lui se situe résolument dans une logique industrielle. La future société — qui portera le nom de Nancy Stanislas Mobilier — produira en janvier du mobilier de bureau, à partir des commandes passées dans les prochaines semaines.

Pour cela, quinze personnes vont être recrutées d'ici là. Mais dans un an, Sylvain Cuny veut monter à 25, pour atteindre 45 d'ici à cinq ans et un chiffre d'affaires de cinq millions d'euros. Il compte faire de Malora — il ne sait pas encore s'il gardera ou non la marque — un sous-traitant de sa menuiserie, Venturini. Ses marchés portent sur le mobilier destiné au domaine médical.

Après cette première victoire, les ex-salariés continuent de lutter sur un autre front. Plusieurs plaintes ont été déposées, ou vont l'être, que ce soit



Sylvain Cuny aux côtés des salariés de Malora dans les locaux de la CGT : une image inhabituelle. (Photo Gérard Drolc)

pour faillite frauduleuse, escroquerie ou trafic d'influence. Pour eux, la liquidation judiciaire a été organisée, en vue de récupérer les terrains. Ils ne dé-

mordent pas de cela. Une chose est sûre : ceux qui ont peut-être cru voir dans Malora une proie facile à leurs appétits financiers se sont cassé les

dents. L'économie semble bien avoir réservé une fin "morale" à cette histoire.

Julien Bénétiau.

Rachat de Malora pour 332 000 euros

Comme prévu, l'occupation de l'usine Malora à Saulxures-lès-Nancy a cessé hier matin. Un protocole d'accord de fin de conflit a été signé entre les représentants du personnel, le mandataire judiciaire et le nouveau propriétaire, Sylvain Cuny. Les clés ont été remises officiellement.

Les actifs de l'ancienne société ont été achetés 332 000€. Seuls environ trois hectares de terrain n'ont pas été repris.

Quinze postes seront créés, la plupart en janvier pour la production : les anciens Malora devraient être privilégiés. Les commerciaux vont se mettre rapidement à la prospection. La fabrication portera d'abord sur du mobilier de bureau, avant de s'orienter vers des meubles pour les hôpitaux et les labos. D'ici cinq ans, Sylvain Cuny espère atteindre 45 personnes et 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.